

AVIS n°2021-16

Dénomination : Avis sur le protocole de suivi du dérangement de l'avifaune lors de l'Ultra marin.

Demandeur : L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan

Préfet compétent : Préfet du Morbihan

Service instructeur : DDTM du Morbihan

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

• **Objet de la demande :**

L'ultra Marin est un évènement sportif de courses pédestres organisé depuis 2005 fin juin dans le département du Morbihan, qui présente chaque année un nombre croissant de participants. Ce projet est situé à l'intérieur des sites Natura 2000 « Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys » et « Golfe du Morbihan » et est soumis à évaluation d'incidence Natura 2000.

Un bilan des manifestations sur les habitats et espèces à l'origine de la désignation des sites est exigé et un échange a lieu chaque année lors d'une réunion de présentation du bilan pour procéder à d'éventuelles évolutions afin de limiter les incidences.

Malgré ces échanges, le secteur de Lasné/Pusmen sur la commune de Saint-Armel reste un secteur sensible sur le plan du dérangement des oiseaux en période de nidification puisque les digues nord sont fréquentées par environ 4600 coureurs tant de jour que de nuit le dernier Week-end de juin en plus de la fréquentation habituelle.

L'organisateur propose depuis 2017 un protocole d'observation des effets du passage des courses sur l'avifaune pour :

- observer et localiser les mouvements d'oiseaux avant, pendant et après la manifestation,
- Identifier les mouvements liés aux passages de la course et ceux liés à d'autres sources,
- in fine et plus globalement, disposer d'éléments qui permettraient d'alimenter la discussion sur le caractère problématique ou non du passage des coureurs au niveau de ce secteur.

Sur proposition de la DREAL et de la DDTM faite dès 2017, l'équipe organisatrice demande à ce que le CSRPN puisse émettre un avis extérieur qualifié sur la proposition de méthode qu'elle fait et s'engage à en tenir compte lors de la prochaine édition.

• **Remarques de forme et de fond :**

Le CSRPN souligne que la course traversera, entre Sarzeau et Séné, des espaces à fort enjeu patrimonial notamment pour l'avifaune. Hormis les secteurs de Lasné et de la Villeneuve, la course semble éviter les zones sensibles pour la reproduction des oiseaux. L'organisateur semble avoir bien intégré sa responsabilité à l'égard de la préservation de la biodiversité patrimoniale, l'amélioration du protocole est notable.

De plus, le CSRPN précise qu'il est nécessaire de replacer le dérangement impliqué par cette course, certes massive, dans le contexte plus global de la sur-fréquentation dont font l'objet ces deux sites Natura 2000 tout au long de l'année, impliquant un dérangement quasi quotidien et non surveillé.

Par ailleurs, le CSRPN note qu'il est intéressant d'évoquer la semaine du golfe dans le dossier d'étude, car le Marais de la Villeneuve subit à ce moment-là une affluence incroyable lors de la

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

course de sabot-planche.

Toutefois, le CSRPN estime que des compléments seraient à apporter à ce protocole pour s'assurer de l'absence notable d'incidence sur la biodiversité :

→ **en ce qui concerne les suivis envisagés :**

- il est regrettable qu'il n'y ait pas des suivis envisagés bien plus précocement et jusqu'au mois de juin, plutôt situés les week-ends, à des périodes où la nidification est plus sensible. Il serait intéressant de montrer ce qu'il se passe sur ces sites, pas uniquement aux alentours de la date de l'évènement.

- il serait nécessaire de réaliser une évaluation plus générale du dérangement régulier des oiseaux dans le golfe du Morbihan afin de replacer cet évènement ponctuel dans la réalité plus complexe à l'échelle du golfe.

- il est demandé qu'une analyse des évolutions interannuelles soit réalisée, ce qui constituera une base de référence pour toute nouvelle programmation.

- il serait nécessaire de mettre en place des « années de repos » sur cette zone pour disposer de référence sur la dynamique des populations sans impact de la course et il serait donc souhaitable que l'organisateur, pour l'édition suivante, n'utilise pas le secteur Est du Golfe à fort enjeu patrimonial.

- De plus, une attention particulière doit toutefois être portée sur les lieux de parking et de rassemblement du public et des coureurs.

→ **en ce qui concerne l'évaluation des solutions alternatives :**

Il est nécessaire d'avoir une réflexion sur l'« évitement amont » du projet de l'Ultra marin pour l'édition de l'année prochaine : des solutions de parcours alternatives de moindre impact environnemental existent selon le CSRPN et il est demandé aux organisateurs de proposer une révision/modification du parcours pour ces deux sites qui sont évitables.

• ***Avis du CSRPN Bretagne :***

Le CSRPN émet un **avis favorable sur le protocole sous conditions** de répondre aux demandes énoncées ci-dessus.

Le CSRPN demande à être destinataire du travail finalisé et suggère qu'une restitution des résultats soit faite en réunion plénière avec la présentation de l'édition suivante, afin les membres puissent débattre du sujet et que l'organisateur dispose des remarques du CSRPN au moment opportun.

AVIS :

FAVORABLE	[]
FAVORABLE SOUS CONDITIONS	[X]
DEFAVORABLE	[]

Fait le 10/06/2022

Signature : **Jacques Haury, président du CSRPN, sur la base des retours de la consultation électronique du CSRPN Bretagne.**